

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 28 Juin 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 61

Pouvoirs : 18

Membres votants : 79

Date de la convocation : 21/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-huit juin à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Madame HUCHER Béatrice, Madame BACHELOT Marie-Line, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Madame DAEL Camille, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Madame FREBERT Martine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur FAUCHE Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GEORGES Claude, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSE Andre, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COGNIN Pascal, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESLANDE Christian, Monsieur GIFFARD Franck, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame LECLERC Françoise, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MACHADO Céline, Madame PARIS Frédérique, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THOUIN Michel.

Pouvoirs : Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame BECHET Sabrina pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur BOULAYE Guillaume pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur CAVELIER Sébastien pouvoir à Madame JOIN LAMBERT Marie-Christine, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur DIDTSCH Pascal pouvoir à Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame FERAUD Sara pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume, Monsieur FORCHER Bernard pouvoir à Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy pouvoir à Madame

LECLERCQ Lucette, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Madame MONNIER Christelle pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur SCRIBOT Frédéric pouvoir à Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur SEYS Nicolas pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 134/2022 : Création d'une gare routière scolaire provisoire

La Ville de Bernay mène une opération de requalification du quartier de la gare depuis la Place de Verdun, jusqu'au pont de la Charentonne boulevard Dubus. Le projet d'aménagement de la place de Verdun conduit à réduire les emplacements disponibles pour le stationnement des cars assurant le transport scolaire.

Ainsi, plusieurs scénarios ont été envisagés pour réorganiser la desserte des établissements scolaires de la commune. Afin de faciliter la desserte, sans impacter trop les temps de transport, un outil est apparu nécessaire : la création d'une gare scolaire autour de Bernay pour le groupage / dégroupage des circuits, avec l'organisation de navettes depuis cette gare scolaire jusqu'aux différents établissements.

Après échanges avec la Ville de Bernay, il est ainsi projeté de réaliser une gare scolaire provisoire au parc des expositions, puis une définitive dans la zone des granges, en lien avec le projet de centre aquatique.

Un pôle d'échange secondaire est projeté rue des ménages (face au lycée Clément Ader) en fonction de la provenance des cars.

A partir de là, la Région a engagé la révision du schéma de transports scolaires. L'étude de différents scénarios est toujours en cours, avec l'objectif d'une mise en œuvre au plus tard lors du démarrage des travaux, prévus en janvier 2023.

La desserte du lycée Fresnel pose davantage de difficultés que les autres établissements du fait de sa proximité avec la zone concernée par le réaménagement, et le nombre d'élèves (environ 800) à transporter. Les nombreux échanges avec tous les acteurs du projet de la gare routière scolaire, y compris l'établissement, conduisent à envisager la desserte ainsi :

- La dépose et reprise des élèves du lycée Fresnel rue du stade, devant la piscine ;
- Des navettes entre la piscine et la gare scolaire pour l'essentiel, vers la rue des ménages pour quelques circuits
- L'arrivée / le départ des circuits à la gare routière.

Pour accueillir jusqu'à une trentaine de cars par jour pour assurer les groupages / dégroupages qui ne pourront plus se faire place de Verdun, des aménagements sont nécessaires sur cette zone.

Suite aux échanges avec la Villes de Bernay, une convention sera établie entre l'Intercom et la Ville de Bernay, actant les points suivants :

- ✓ La Ville de Bernay met à la disposition de l'IBTN l'ensemble de la surface de parking du parc des expositions dès signature de la convention et jusqu'à la création et mise en service de la nouvelle gare :



Entrée / sortie



Emprise de la zone mise à disposition

- ✓ Pendant la période d'utilisation de cette zone pour la gare scolaire, aucune manifestation ne pourra être organisée pendant les périodes scolaires ;
- ✓ L'IBTN réalisera les aménagements permettant la circulation des cars et des élèves en sécurité et le stationnement pour une trentaine de cars (structure voirie et signalisation au sol et verticale) ;
- ✓ Un dispositif de fermeture du site (portail ou barrière) sera installé par l'IBTN avec ouverture par badge ou système d'ouverture par téléphone.
- ✓ L'éclairage de la zone doit être remis en service par la Ville, qui assumera le coût de fonctionnement.

Estimation des travaux (reprise des devis en cours suite à la réunion du 13 juin et aux demandes de la Région) :

Voirie : environ 85 000 € TTC

Système de fermeture sécurisé avec contrôle d'accès : environ 16 700 € TTC

Une participation financière a été sollicitée auprès de la Région de par sa compétence en matière de transports scolaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ; et notamment sa compétence en matière d'AOM et de transports scolaires ;

Considérant la nécessité d'aménager une zone de groupage / dégroupage des circuits de transports scolaires en respectant la sécurité des élèves, et en limitant les temps de parcours pour le bien-être de ceux-ci ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une gare routière scolaire temporaire au parc des expositions de Bernay,
- ✓ **APPROUVE** la signature d'une convention avec la Ville de Bernay conformément aux éléments présentés ci-avant ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
61	18	79	0	79	0	79

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220628-134_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

Affichage : 11/07/2022

